



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>6676</b>	De <b>M. Thierry Frappé</b> ( Rassemblement National - Pas-de-Calais )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Écologie		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et cohésion des territoires
<b>Rubrique</b> >automobiles	<b>Tête d'analyse</b> >Interdiction des voitures thermiques d'ici 2035	<b>Analyse</b> > Interdiction des voitures thermiques d'ici 2035.
Question publiée au JO le : <b>28/03/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>16/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Thierry Frappé alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie, sur l'interdiction des voitures thermiques d'ici 2035. M. le député alerte Mme la secrétaire d'État au sujet que le pays n'arrivera pas à tenir son engagement pour l'année 2035. En effet, pour parvenir à cet objectif, il faudrait immatriculer environ 5 000 véhicules électriques par jour... Il constate également que certains pays, notamment l'Allemagne, reculent la mise en application de cette loi européenne. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.